

**Circulaire n° DSS/MCGR/DGCS/3A/DGOS/PF2/2013/132 du 29 mars 2013 relative aux actions de l'axe de gestion du risque concernant la qualité et l'efficacité des soins en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à conduire en 2013 par les agences régionales de santé**

29/03/2013

Dans la continuité de l'instruction du 1er février 2013 relative aux priorités de gestion du risque en 2013 cette circulaire précise les actions et axes de gestion attendus des agences régionales de santé (ARS) dans le cadre du programme « qualité et efficacité des soins en EHPAD. ». La circulaire précise qu'en « 2013, les ARS poursuivront et approfondiront la diffusion de la culture de gestion du risque (GDR) en EHPAD au moyen de réunions infrarégionales avec les établissements. Comme en 2012, l'objectif est d'inciter les EHPAD à mettre en oeuvre des actions visant à améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des résidents sur la base des recommandations notamment élaborées par la Haute Autorité de santé (HAS) et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)».